



Réf. Farde e-Assemblées : 2572975

N° OJ : 37

Projet d'Arrêté - Conseil du 22/04/2024

**Objet :** Asbl "Entreprendre Bruxelles, promotion des commerces et entreprises de la Ville de Bruxelles".- Subside 2024 : 1.819.000,00 EUR.- Convention.

Le Conseil communal,

Considérant que la Ville de Bruxelles a décidé de subventionner l'asbl "Entreprendre Bruxelles, promotion des commerces et entreprises de la Ville de Bruxelles" en 2024;

Considérant qu'un montant de 1.650.000,00 EUR est prévu à l'article 52009/32201 du budget ordinaire de 2024;

Considérant qu'un montant de 169.000,00 EUR est prévu à l'article 42106/52252 du budget ordinaire de 2024;

Considérant qu'il est nécessaire de faire une convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl "Entreprendre Bruxelles, promotion des commerces et entreprises de la Ville de Bruxelles" fixant les modalités de paiement ainsi que les délais pour remettre les pièces justificatives;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins,

ARRETE :

Article unique : la convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl "Entreprendre Bruxelles, promotion des commerces et entreprises de la Ville de Bruxelles" est adoptée.

Annexes :

[Convention Entreprendre 2024 FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)